



Premier semestre 2005

Le Conseil de Surveillance d'ANF s'est réuni le 22 septembre 2005 sous la présidence de M. Alain Hagelauer.

Résultats semestriels

Les loyers au 30 juin 2005 s'élevaient à 11,2 millions d'euros contre 11,0 millions d'euros au 30 juin 2004. L'apparente stagnation des loyers est en fait la conjugaison de deux facteurs positifs liés à la stratégie d'ANF : un accroissement dû à la revalorisation des loyers commerciaux à Lyon et une diminution liée à la libération de surfaces de terrains et de commerces à Marseille.

Le résultat net au 30 juin 2005 s'élève à 17,2 millions d'euros contre 2,5 millions d'euros au 30 juin 2004. La forte progression du résultat net est due à la cession au premier semestre de l'intégralité des titres AXA qu'ANF détenait, dégageant une plus value avant impôt de 18,0 millions d'euros. Il convient toutefois de noter une augmentation des charges essentiellement liée à la mise en place d'un plan d'intéressement du personnel, aux dépenses importantes de gardiennage qui concernent pour l'essentiel des sites à Marseille sur lesquels des opérations de promotion sont envisagées et aux opérations de métrage sur certains immeubles du patrimoine marseillais.

Gestion immobilière du premier semestre 2005

ANF mène une politique active de revalorisation de son patrimoine autour de quatre grands axes stratégiques :

- revalorisation des loyers commerciaux à Lyon et Marseille ;
- rénovation des immeubles et des lots vacants à Marseille ;
- libération de terrains à Marseille pour développer des opérations de promotion ;
- libération de surfaces commerciales pour proposer une nouvelle offre de commerce à Marseille.

Evolution de la structure actionariale

Le 6 juillet 2005, est intervenue une opération de reclassement de 9 % du capital d'ANF. 1.500.000 actions ont été vendues à 33 investisseurs sur la base de 37 € par action.

A l'issue de cette opération, Immobilière Bingen détient donc 89,77 % du capital d'ANF respectant ainsi l'obligation légale de mise sur le marché de 10 % du capital en vue de l'adoption du statut SIIC à mettre en œuvre en 2006.